

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : *7.1 DECISIONS BUDGETAIRES*
OBJET : *OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS 2025*

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 35 Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Thierry BATTESTI ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude- LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI
- Représentés :** 11 Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Muriel MOISSON ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Colette KOEBERLE représentée par Thomas CHAZAL ; Klerwi LANDRAU représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Aly SALL représenté par Françoise NICOLAS
- Absents :** 10 Damien ALLOUCH ; Faten BENAHMED ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD ; Bruno GALLIER ; Constant LEKIBY ; Valérie RAGOT

2025-096

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
 Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 17/12/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

DELIBERATION

2025-096	OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS 2025
----------	---

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'article L 1612-1 du CGCT relatif aux règles de gestion budgétaires avant le vote de l'exercice permettant à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une continuité de fonctionnement des services en autorisant le Président à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement avant le vote du budget 2026,

CONSIDERANT que le montant autorisé correspond au quart des crédits ouverts au budget 2025, hors remboursements de la dette (chapitre 16), opérations d'ordre et restes à réaliser,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, conformément au tableau ci-dessous :

Budget principal

Chapitre -Libellé	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	924 170 €	231 042.5 €
204 – subventions versées	2 274 000 €	568 500 €
21 - Immobilisations corporelles	6 905 610 €	1 726 402.5 €
23 - Immobilisations en cours	13 081 000 €	3 270 250 €
26 – Participations, créances rattachées	174 800 €	43 700 €
TOTAL	23 359 580 €	5 839 895 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#